

INSCRIPTION A L'ETUDE DU SOIR

A 17h, les élèves inscrits à l'étude ont un temps de récréation dans la cour centrale (cour 4^{ème}/3^{ème}) jusqu'à 17h30 puis se rendent en salle d'étude avec un éducateur, où un enseignant les attend pour leur apporter une aide personnalisée et un cadre de travail favorable aux apprentissages.

A 18h30 précise, les familles doivent impérativement venir chercher leur enfant côté Pasteur (la barrière du parking des personnels sera levée et vous pourrez y stationner pour cela). L'éducateur s'avancera jusqu'au parking pour vous y remettre votre enfant. Nous vous remercions pour votre ponctualité et vous informons que tout retard au-delà de 18h35 entraînera une pénalité de 5€ par tranche de 10 minutes de retard.

L'inscription se fait par année scolaire en complétant le coupon ci-dessous.

Merci de noter que toute absence doit être justifiée par avance avant midi auprès de la Vie Scolaire à la même adresse.

La présence de l'enfant inscrit est obligatoire et sera facturée sous forme de forfait selon le tableau des tarifs suivant :

Frais d'étude du soir : Forfait mensuel de septembre 2024 à juin 2025.	
4 jours par semaine : lundi + mardi + jeudi + vendredi	40 € par mois
3 jours fixes par semaine, définis à l'inscription	32 € par mois
2 jours fixes par semaine, définis à l'inscription	22 € par mois
1 jour fixe par semaine, défini à l'inscription	12 € par mois

(Les tarifs sont calculés de septembre à juin. Bien qu'égaux sur l'année, ils tiennent compte des vacances scolaires).

Etude du soir occasionnelle	10 € par jour
-----------------------------	---------------

Attention : pour des raisons de sécurité, tout enfant non récupéré à 17h25 ira en salle d'étude (côté Pasteur) et ne pourra quitter la salle de travail qu'à 18h30. Ce temps d'étude exceptionnel sera facturé sur le mode « étude occasionnelle » (10€).

.....
Je soussigné, Madame / Monsieur,
responsable légal de l'enfant, en classe de,
inscris mon enfant à l'étude du soir tous les :

	Merci de cocher la/les case(s) concernée(s)
lundis de 17h30 à 18h30.	
mardis de 17h30 à 18h30.	
jeudis de 17h30 18h30.	
vendredis de 17h30 à 18h30.	

J'ai pris bonne note du fonctionnement de l'étude du soir et m'engage à le respecter.

Le ... / ... /2024

Signature des parents :